

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 6 Avril 2005.

Lors de la réunion du 6 Avril 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Débats décidés.

1/ Projet de LGV PACA.

M. MARZOLF, a fait le point sur le déroulement du premier mois du débat public commencé le 21 Février ; l'information a été très largement assurée par la diffusion d'1,5 millions d'exemplaires du Journal du Débat n° 1 et la très bonne couverture de la presse régionale et locale ; de nombreuses réunions organisées à l'initiative de collectivités ou d'associations au cours des derniers mois ont également contribué à la mobilisation du public. Cela se traduit par une participation soutenue : plus de 2200 personnes ont déjà participé aux 8 réunions publiques qui ont eu lieu ; l'une d'entre elles (à Toulon) a été perturbée par une manifestation et plusieurs participants n'ont pas respecté les règles du débat public mais toutes les autres se sont déroulées dans un climat serein et positif. D'autre part plus de 4000 cartes T ont déjà été renvoyées à la commission particulière du débat public manifestant la volonté de participer à la suite du débat.

La Commission nationale a pris acte de la démission de la CPDP de Mme DE LAUZIERES, qui devient secrétaire générale de cette commission particulière.

2/ Projet de liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

M. Ruez, président de la commission particulière, a présenté le projet de dossier du débat préparé par le Ministère de l'Équipement (Direction régionale PACA). La Commission nationale a considéré qu'il était suffisamment complet pour servir de base au débat public.

M. Ruez après avoir rappelé le travail de préparation effectué par sa commission, au cours de ces derniers mois, a ensuite présenté ses propositions concernant le calendrier du débat public, qui ont été retenues par la Commission nationale. Les dates du débat ont été arrêtées en prenant en considération les éléments suivants :

- la date du référendum sur la constitution européenne étant désormais arrêtée au 29 Mai 2005, le souci d'éviter toute interférence avec la campagne référendaire, ce qui impose de ne commencer le débat qu'après cette date,
- l'impossibilité de mener le débat entièrement avant la période des vacances, il serait alors trop court, et le souhait de ne pas le commencer qu'à la rentrée de Septembre, ce qui serait trop tardif,
- le souci d'associer au débat public les lycéens et étudiants pour les faire ainsi participer à un exercice concret d'apprentissage de la vie citoyenne,
- le souci d'ouvrir le débat bien évidemment aux habitants permanents mais aussi aux résidents secondaires et aux touristes – le tourisme étant la première activité de la zone concernée – ce qui conduit à mener une partie du débat pendant l'été, tout en respectant une nécessaire pause au cœur de la période des vacances.

Tous ces éléments conduisent à la décision suivante : le débat public se déroulera du 7 Juin au 26 Juillet et du 23 Août au 20 Octobre 2005, et aura ainsi une durée totale d'environ 4 mois.

3/ Projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

M. Henri DEMANGE, président de la commission particulière, a présenté le projet de dossier du débat élaboré par Réseau Ferré de France et a proposé à la Commission nationale, qui l'a accepté, de le considérer comme suffisamment complet pour être soumis au débat public dès lors que seraient bien intégrées un certain nombre d'observations.

M. DEMANGE a ensuite présenté ses propositions de calendrier et d'organisation du débat public en exposant les différents éléments que sa commission avait pris en compte et s'était efforcée de concilier :

- le souci d'éviter toute interférence avec la campagne précédant le référendum sur la constitution européenne dont la date est désormais fixée au 29 Mai et donc de ne commencer le débat qu'après cette date,
- l'impossibilité de mener le débat entièrement avant la période de vacances, il serait alors trop court, et le souhait de ne pas le repousser après la rentrée de Septembre, ce qui serait trop tardif,
- la nécessité cependant de respecter la pause des vacances d'été.

Sur la proposition de M. DEMANGE, la Commission nationale décide que le débat public se déroulera du 7 Juin au 15 Juillet et du 1^{er} Septembre au 15 Novembre 2005 et aura une durée totale d'environ 4 mois.

4/ Projet de contournement Est de Rouen.

M. MANSILLON informe la Commission des contacts que M. GACHELIN et sa commission particulière poursuivent avec les différentes catégories d'acteurs pour préparer le débat public ; le dossier du débat a maintenant pris forme et devrait pouvoir être présenté à la séance de Mai de la CNDP qui arrêterait alors le calendrier du débat.

Sur la demande de M. GACHELIN, la Commission nationale complète la CPDP par la nomination de M. Bernard FRITSCH.

5/ Projet de centrale électronucléaire « tête de série EPR » à Flamanville.

M. MATHIEU président de la commission particulière, présente l'état d'avancement de la préparation du débat public sur deux points :

- l'élaboration d'un cahier d'acteurs collectif qui serait joint au dossier du maître d'ouvrage pour éclairer le public sur les divers aspects du problème dès le lancement du débat : une première réunion de travail a eu lieu ; une quinzaine d'acteurs de natures diverses ont accepté d'y participer.
- le dossier du maître d'ouvrage : EDF a fourni un avant-projet qui est en cours d'examen.

6/ Projet de contournement routier de Nice.

M. COQUET, président de la commission particulière, a pris les premiers contacts ; ses propositions quant à la composition de sa commission seront examinées à la séance de Mai.

7/ Projet THT Cotentin-Maine.

M. GIBLIN, président de la commission particulière, a établi les premiers contacts. Il propose pour composer sa commission M. Loïc BLONDIAUX et M. Jean-Bernard MABILAIS, ce que la Commission nationale approuve. Une deuxième série de nominations sera arrêtée à la séance de Mai pour compléter la commission particulière.

8/ Options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

M. MERCADAL, président de la commission particulière, fait le point de ses contacts et de ses activités au cours du mois écoulé et décrit les acteurs et les aspects de ce sujet complexe.

Le travail se poursuit pour élaborer les propositions d'organisation du débat, qui en tout état de cause seront arrêtées définitivement en Juillet.

M. MERCADAL a enfin proposé à la Commission nationale, qui l'a accepté, de nommer comme membres de la commission particulière : MM. Daniel BOY, Jean-Claude DARRAS, Robert GUILLAUMONT, Jean-Paul SCHAPIRA et Mme Catherine VOURC'H.

II – Questions diverses.

1) Projet d'unité de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

M. MANSILLON informe la Commission de la décision du Conseil d'Etat sur le recours en référé contre la décision d'irrecevabilité prise par la CNDP le 1^{er} Décembre 2004 : le Conseil d'Etat a considéré qu'aucun des moyens juridiques formulés par le requérant ne paraissait de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de cette décision.

Reste à attendre l'arrêt du Conseil d'Etat se prononçant sur le fond du droit.

2) Première consultation sur l'eau et les milieux aquatiques.

M. MANSILLON informe la Commission que cette consultation, pour laquelle le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable avait sollicité les conseils de la CNDP (avis du 6 Octobre 2004), vient d'être lancée officiellement par le Ministre ; préparée par une campagne nationale de sensibilisation aux enjeux de l'eau (à la télévision) du 18 Avril à la mi-Juin, elle se déroulera du 2 Mai au 2 Novembre.

Le Président

Yves MANSILLON